

COVID-19

L'état d'urgence reconduit pour la 24^e fois

Le Conseil des ministres statuant sur la situation épidémiologique au niveau national et international a décidé, le vendredi 23 juillet, de proroger pour la 24^e fois consécutive l'état d'urgence sanitaire de 20 jours à compter du 25 juillet.

let. « Comme pour les précédentes prorogations, après avis du Comité d'experts, au terme de l'évaluation des mesures prises par le gouvernement et compte tenu de l'apparition de nouveaux variants du virus, il est jugé nécessaire de reconduire l'essentiel des mesures édic-

tées dans le cadre de la riposte à la pandémie du coronavirus Covid-19 », précise le compte rendu du Conseil des ministres.

Pages 4-5

DÉVELOPPEMENT AGROPASTORAL

Vers la réhabilitation des villages agricoles



Un angle de vue intérieure d'un poulailler avec des œufs à première vue.

Les villages agricoles de Nkoue et d'Imvouba, dans le Pool, sont sur le point d'être réhabilités grâce à un financement du Fonds koweïtien estimé à 50 millions de dollars.

« Le document de financement est déjà signé et la procédure suit son cours. Nous attendons plus que les partenaires pour pouvoir commencer. C'est un fonds qui nous permettra de relancer ces deux lieux de

production, avec une priorité pour les poules pondeuses », a annoncé le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo.

Page 2

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Les campusards en partie satisfaits

Éditorial

Hommages

Page 2

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Edith Delphine Emmanuel, a apporté plus de trois cents matelas et autres équipements de literie aux étudiants vivant au campus Tcheulima. La prochaine étape est le campus de Bayardelle où les toitures doivent être réparées pour mettre les étudiants qui y résident à l'abri des intempéries. « Nous apprécions le geste fait par la ministre qui est un soulagement pour nous. C'est un début de solution à nos problèmes et nous osons croire que le gouvernement va en faire davantage », a déclaré le président du campus Tcheulima, Etienne Mvindou.

Page 6

BEPC 2021

Les téléphones interdits dans les centres d'examen



Le ministre Jean-Luc Mouthou annonçant les mesures de surveillance

Des dispositions prises pour contrer la fraude pendant le déroulement du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) dont les épreuves démarrent le 27 juillet ont été commentées par le ministre de l'Enseignement

préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation.

Au nombre de celles-ci figure notamment l'interdiction faite aux candidats de se munir des téléphones portables dans les centres d'examen.

Page 6

CRISE LIBYENNE

Mohammed Younis Menfi attendu à Brazzaville ce 26 juillet



Page 16

ÉDITORIAL

Hommages

Sa haute stature, doublée à sa force de caractère puis, finalement, sa liberté de parole et de ton, faisaient de lui un acteur majeur de la vie publique en République démocratique du Congo. Nous pensons à l'homme d'église, feu le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, porté en terre, mercredi 21 juillet, en la capitale du pays qui lui aura beaucoup donné et qu'il aura tant servi.

Arraché à l'affection des siens, le 11 juillet, à Versailles, en France, le cardinal émérite de Kinshasa a reçu les hommages dus à son rang comme l'ont prouvé les nombreuses présences dont celles des plus hautes autorités de Brazzaville voisine, venues pour la circonstance se joindre à leurs homologues sur place. Les témoignages les plus légitimes ont invoqué la vie spirituelle du prélat durant ses obsèques, nous nous agrippons, modestement, à l'autre branche de son existence sur terre en rapport avec la chose politique.

Au début de la décennie 90, le vent de la démocratie parti d'Europe de l'Est emporta sur sa route la plupart des régimes monolithiques dont l'Afrique dans sa globalité était familière. Comme si en sa région subsaharienne chaque pays qui voulait aller au pluralisme s'en remettait systématiquement à Dieu, les prêtres catholiques furent courtisés pour servir d'intercesseurs entre les nations et le Très-Haut. Au Bénin, dans l'ex-Zaïre et au Congo Brazzaville, Mgr De Souza, Mgr Monsengwo, et Mgr Kombo présidèrent les Conférences nationales souveraines respectives lancées tambour battant.

Laissons le Bénin qui expédia avec brio ses affaires confrencières en quelques semaines pour parler des deux Congo du fait du temps long qu'il a fallu à leurs délégués à engendrer l'enfant démocratie. Passe encore Brazzaville où environ quatre mois furent nécessaires pour donner naissance au rejeton. Couronnement tout de même puisqu'une alternance pacifique se produisit en 1992 à la tête du pays ; incompréhensible que les entrepreneurs politiques s'en soient servis ensuite pour anéantir le nouveau-né.

Dans l'ex-Zaïre, devenu la République démocratique du Congo, contrairement à son frère Ernest Kombo de la République du Congo qui y passa quatorze mois, Laurent Monsengwo trôna longtemps dans ses fonctions politiques. Dès la fin d'année 1991, il présida les travaux de la Conférence nationale, assura de suite la présidence du Haut Conseil de la République en 1992, poursuivit à la tête de la même institution entre 1994 et 1996 quand cette dernière fut affublée de l'épithète de Haut Conseil de la République/Parlement de transition.

La CNS de l'ex-Zaïre ne connut pas de fin attestée car prise dans la trappe des rivalités irréductibles des hommes les plus en vue de l'époque, le président Mobutu et ses nombreux opposants dont Etienne Tshisekedi, le père de l'actuel chef de l'Etat, Félix Tshisekedi. Avant que la bourrasque ne vienne là encore de l'est, mais l'est du pays. Laurent Désiré Kabila, père du tout nouveau ancien président, Joseph Kabila, était monté au front avec ses « kadogos » de l'Alliance des forces démocratiques de libération du Congo-Zaïre. Kinshasa tomba sans coup férir.

Témoin parmi tant d'autres de ces péripéties, Laurent Monsengwo les commentait avec ses mots, blessant sans doute beaucoup, éclairant tout autant la lanterne de bien d'autres. Parler sans fard, ce fut, on pourrait dire, sa marque de fabrique.

Les Dépêches de Brazzaville

AGRICULTURE

Vers la réhabilitation des villages agricoles

La ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, a annoncé, le 23 juillet, que les sites de Nkouou et d'Imvouba, dans le département du Pool, vont être rénovés et structurés grâce à un financement du Fonds koweïtien.



Le ministre face à la presse/Adiac

La réhabilitation des villages agricoles, tombés en faillite à cause du manque de financement et des difficultés de gestion, figure parmi les politiques prioritaires du nouveau ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Il a dévoilé l'ambition du gouvernement pour booster l'agriculture au cours des prochaines années, lors d'un point de presse ce vendredi, à Brazzaville.

Le ministre a indiqué que la réhabilitation des villages agricoles offre la possibilité d'une nouvelle forme de gestion qui sera assurée par les producteurs eux-mêmes. Les exploitants vont louer les domaines appartenant à l'État ; le ministère interviendra en cas de besoin pour apporter des soutiens nécessaires.

Le pays bénéficiera, pour cela, d'un financement estimé à 50 millions de dollars du Fonds koweïtien. « Le document de financement est déjà signé et la procédure suit son cours. Nous attendons plus que les partenaires pour pouvoir commencer. C'est un fonds qui nous permettra de relancer ces deux lieux de production, avec une priorité pour les poules pondeuses », a assuré le ministre, ajoutant que ce financement attendu servira aussi à relancer les sites de Soumoua(Pool), le domaine piscicole de Gamboma(Plateaux), Mindouli(Pool) et Madingou(Bouenza). Paul Valentin Ngobo a fait le point de sa

récente mission de terrain dans les départements de la Bouenza et du Niari, deux régions à vocation agricole. La rencontre avec le monde rural, a-t-il dit, vise à mettre en place principalement deux autres modèles de rassemblement des producteurs agropastoraux, à savoir les zones agricoles protégées sur 100 à 200 hectares et les incubateurs agricoles dans les localités ciblées. L'ambition du gouvernement, selon l'intervenant, est de parvenir à réduire le déficit commercial agricole, en s'attaquant à un certain nombre de spéculations, par exemple, de produire de l'aliment de bétail, de maïs, de soja pour le développement du secteur de l'élevage. « Afin que la politique agricole nationale soit plus efficace, nous devons opter pour la création et l'agglomération des structures de production. Ce regroupement permettra de réaliser une économie d'échelle et la mise en place des réseaux des producteurs pour susciter une dynamique », a insisté Paul Valentin Ngobo.

Il a admis que la recherche de financements reste un défi pour le gouvernement et les acteurs ruraux. Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a, enfin, réitéré la volonté du gouvernement de créer une banque agricole et de faciliter l'accès aux crédits pour les paysans.

Fiacre Kombo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RÉFORME DE L'ÉTAT

Le personnel formé sur le fonctionnement du ministère

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'État, Luc Joseph Okio, a organisé un séminaire d'orientation interne à l'attention du personnel de son ministère. Les travaux ont été coanimés par deux experts nationaux Daniel Mikayoulou et Firmin Kitsoro Kinzouza.

Le séminaire a rassemblé soixante-dix cadres et agents du ministère de la Réforme de l'État. Ils ont suivi sept communications, à savoir : « Vision et style de leadership du ministre, valeurs et principes » par Luc Joseph Okio, ministre délégué auprès du Premier ministre ; « Bilan synthèse de la réforme de l'État en République du Congo » par Fred Rychel Guembot, directeur général de la réforme de l'État par intérim ; « Travail en équipe : jeu de rôle » par Dr Firmin Kitsoro Kinzouza, expert et consultant international en management ; « Mission et fonctions essentielles du ministère » ; « Activités prioritaires du ministère de juin à décembre 2021 et pour les cinq prochaines années » ; « Orientations pour la révision du plan stratégique de la réforme de l'État » par Fred Rychel Guembot.

A l'issue de ces communications, les préoccupations des participants ont porté, entre autres, sur les garanties que le ministre doit avoir de la part du président de la République, du Premier ministre et des autres ministres dans le cadre de la mise en œuvre des réformes afin de lever tous les obstacles éventuels ; la stratégie que le ministre délégué entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs assignés à la réforme de



Le ministre et les séminaristes (crédit photo/Adiac)

l'État ; le logiciel mental à mettre en œuvre dans le cadre de la réforme de l'État ; le manque de fondement théorique de la réforme de l'État dans la communication qui traite du bilan de la réforme de l'État en République du Congo ; la stratégie de communication à promouvoir dans le domaine de la réforme de l'État ; la communication entre le ministre et ses collaborateurs et la nomination des cadres aux postes de responsabilité ...

A ces préoccupations, le ministre, l'exposant et les co-animateurs ont apporté les éléments de réponse ci-après : s'agissant de la question des garanties soulevée par certains participants, le ministre a relevé qu'il bénéficie de la confiance du président de la République et du Premier ministre, pour

sa nomination à ce poste. Mais il y a aussi son expérience personnelle, ce sont là autant des atouts qui lui permettront de lever bien des obstacles et atteindre les résultats.

Quant au concept de logiciel mental, le Dr Kinzouza a porté la clarification. Pour lui, ce concept contient deux mots clefs : « logiciel » qui renvoie à un programme et « mental » qui renvoie à des habitudes, des mentalités. « Or, notre logiciel mental a été programmé vers la destruction, il nous faut reprogrammer notre logiciel pour aller vers la construction. C'est-à-dire bannir les mentalités qui tirent vers la régression pour se focaliser vers les habitudes qui vont vers le progrès », a expliqué le Dr Kinzouza.

La modernisation de l'action publique est la mère de toutes les réformes

En ce qui concerne la stratégie de communication que le ministère doit promouvoir en matière de la réforme de l'État, il a été envisagé que : les cadres du ministère en charge de la réforme de l'État fassent preuve d'exemplarité dans l'accomplissement de leurs missions ; la création de cellule de communication et de site web, l'élaboration des dépliants et de divers supports et même le recours aux « boîtes à idées » pour recueillir les suggestions des agents et des usagers autant des moyens pour promouvoir la visibilité et la lisibilité du ministère en charge de la réforme de l'État.

Selon Luc Joseph Okio, la modernisation de l'action publique

qui est la mère de toutes les réformes requiert davantage des moyens adaptés aux attentes des citoyens. En effet, le pari de la modernisation ne saurait être atteint sans une administration véritablement performante débarrassée des antivaleurs qui la gangrène. « Il nous faut donc intégrer la culture de l'éthique mais aussi du numérique qui est l'un des paradis de l'action publique au service du citoyen. Je vous invite pour cela à vous investir davantage dans le travail bien fait afin de propulser le pilotage exceptionnel de la réforme de l'État dont la stratégie politique a été fixée par le président de la République, chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, dans son projet de société « Ensemble poursuivons la marche », a souligné le ministre.

Après avoir posé les bases de leur action à travers ce séminaire, il est impérieux d'impulser avec méthode, sous la conduite du Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, les réformes pertinentes et d'en mesurer les effets et l'impact attendu par les citoyens. Le plan stratégique de la réforme de l'État en cours d'élaboration servira de boussole, a-t-il conclu.

Bruno Okokana

LE FAIT DU JOUR

Que nous garantit le ciel?

A bord d'engins spécialement conçus pour cela, les voyages de plaisance vers là-haut ont commencé cette année. On s'accorde tous à saluer un nouvel exploit technologique et humain. L'homme, il est vrai, met beaucoup de temps à scruter l'univers. Depuis ses premiers pas sur la terre, il a cherché à prendre la mesure du comportement des planètes autres que cette dernière qu'il a surmenée et veut désormais quitter. Pour cela, il s'est énormément dépensé faisant preuve de passion et aussi de témérité.

Mais, l'homme, toujours lui, avec son éventail d'appétits inextinguibles, que va-t-il nous ramener du ciel qu'il jure fréquenter

dorénavant avec assiduité ? Du pain et du poisson ? C'était il y a des millénaires quand le Fils de l'Homme consentit à ses premiers miracles en s'adressant au Créateur. De l'eau ? Dieu lui-même nous arrose de temps en temps, et parfois même abondamment. Le soleil ? C'est sûr que l'on s'est jusque-là contenté de celui que l'on reçoit depuis la nuit des temps, dans cette alternance parfaite avec le clair de lune et l'obscurité.

Les toutes premières expéditions scientifiques vers la lune avaient émerveillé le monde mais aussi donné lieu à des épouvantes quand on pense aux accidents survenus au cours de ces processus délicats. A force de persévérance, les experts

ont réussi à imaginer des mécanismes permettant plus de sécurité à bord des vaisseaux spatiaux. Moyennant tout de même une rude concurrence entre les grandes puissances, joyeuses comme toujours de tester leurs rapports de force en dépit de tant de misère que jamais elles ne sont parvenues à éradiquer.

Aujourd'hui, avec l'inauguration des vols touristiques à grands frais vers là où Dieu est censé résider (chacun de nous lève toujours les bras au ciel pour l'implorer en temps de besoin), il faut espérer que son bel environnement ne soit exposé à de la pollution comme nous le faisons du nôtre ici-bas. Prions aussi que de retour de là-haut, avant de devoir faire leurs va-

lises pour de bon sur le chemin de la remontée au ciel, ces voyageurs fascinants nous disent ce que cela apportera à l'homme de vivre au-dessus des têtes de ses semblables.

De cette façon, peut-être que ceux parmi les 7 milliards de voisins qui resteront s'occuperont à réparer les dégâts infligés à cette terre, car une fois dépolluée, elle ne cessera de leur fournir l'essentiel de ce dont ils auront besoin pour ne pas avoir à partir. Il est vrai, par ailleurs, que l'on ne peut arrêter le progrès. A condition que celui-ci ne se solde par la désarticulation des équilibres sur lesquels il s'appuie lui-même pour avancer.

Gankama N'Siah

COMMUNIQUE DE LA COORDINATION NATIONALE DE GESTION DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 SUITE A SA REUNION DU VENDREDI 23 JUILLET 2021

Il s'est tenu le vendredi 23 juillet 2021, de 11h00 à 12h30, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la 24e réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

A été invité à se joindre aux membres de la Coordination nationale le professeur Antoine Ange Abena, pour le compte du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- L'examen du 24e Rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;
- Les recommandations de la Coordination nationale.

I/- DE L'EXAMEN DU 24e RAPPORT DE LA TASK FORCE PRES LA COORDINATION NATIONALE DE GESTION DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, président de la Task Force, a rappelé les contextes mondial et africain, caractérisés par une certaine relance de la pandémie du fait des variants du virus et par la poursuite des campagnes de vaccination, seul moyen de sortir de la pandémie.

I. EVOLUTION DE LA PANDEMIE DE COVID-19 AU CONGO

Le Congo est passé de 12 496 cas confirmés au 24 juin 2021 à 13 117 cas au 19 juillet 2021, soit 621 cas supplémentaires en 25 jours, pour une moyenne journalière de 25 cas. Les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire demeurent l'épicentre de la pandémie. Le nombre de décès pour la même période est passé de 165 à 176, soit 11 décès de plus à déplorer, avec un taux de létalité de 1,3%.

13 906 personnes ont été dépistées entre le 24 juin 2021 et le 15 juillet 2021, pour 454 cas positifs. De manière générale, on observe une baisse du taux de positivité, passé de 5,6% à 3,26%. Toutefois, cette indication est à relativiser, compte tenu du faible taux de dépistage à travers le pays.

La Coordination nationale constate que la pandémie demeure fortement présente et que le virus continue à circuler dans notre pays.

37 patients sont suivis dans les sites de prise en charge, soit 17 à Brazzaville et 20 à Pointe-Noire ; 22 d'entre eux sont sous oxygène. On observe une augmentation du nombre de cas graves pris en charge.

Le nombre de patients suivis à domicile est de 580, répartis sur 6 départements :

- Brazzaville : 292 ;
- Pointe-Noire : 273 ;
- Kouilou : 8 ;
- Likouala : 5 ;
- Sangha : 1 ;
- Cuvette Ouest : 1.

II. EVOLUTION DE LA VACCINATION

La vaccination de masse des populations cibles reste la stratégie de prévention la plus durable pour protéger les populations contre les formes graves et contribuer à lutter à terme contre la propagation de la pandémie.

2.1. DANS LA SOUS-REGION AFRIQUE CENTRALE

Après avoir rappelé la situation de la vaccination aux plans mondial et africain, le ministre d'Etat Ayessa, président de la Task Force, a précisé qu'au niveau de la zone CEEAC, notre pays se situait au 4e rang en termes de couverture vaccinale avec un taux de 0,82%, et ce dans une sous-région, elle-même caractérisée par un faible taux de vaccination. Il convient de noter que pour atteindre la couverture de 30% au 31 décembre 2021, les pays de la CEEAC devront mobiliser 120 192 853 doses.

2.2. AU CONGO

A la date du 15 juillet 2021, 77 sites de vaccination ont été ouverts. Chaque département dispose d'au moins un site de vaccination. La cible de la vaccination est fixée à 3 468 906 personnes soit 60% de la population, pour atteindre l'immunité collective à fin juillet 2022.

Le pourcentage des personnes totalement vaccinées à ce jour est de 1,79%. Le nombre total de doses de vaccin administrées et de 201.575 au 19 juillet 2021. Dans le détail, 118.734 personnes ont reçu la 1ère dose du vaccin Sinopharm, et 57.446 totalement vaccinées. Pour le vaccin Sputnik V, 13937 personnes ont reçu la 1ère dose, tandis que 8581 ont été totalement vaccinées.

Au total, 138.016 personnes ont au moins reçu la 1ère dose, et 71.372 sont totalement vaccinées. Au 21 juillet, le stock total de vaccins disponibles est de 173.125, se répartissant ainsi qu'il suit :

-Sinopharm : 75.164

-Sputnik V : 2.161

-Sputnik Light : 95.800

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ayessa, président de la Task Force a indiqué que durant la période écoulée, l'unité de Gestion des Produits et Matériels Covid-19 (UGPM) a procédé à la livraison de produits et matériels, notamment dans le département de la Likouala.

Elle a réceptionné sept conteneurs au titre de commandes gouvernementales passées, alors que dix ambulances sont en attente d'une réception officielle.

Abordant les effets de la crise sanitaire dans notre pays, le ministre d'Etat Ayessa a indiqué que l'activité économique a été atone au cours du 1er trimestre de cette année avec une baisse de la production pétrolière d'une part et la contraction des activités du secteur hors-pétrole, d'autre part.

Les mesures restrictives de riposte prises par le gouvernement continuent de générer une contraction de la demande nationale. En 2021, le Congo devrait connaître un taux de croissance du PIB réel négatif, compris entre -0,2% et -0,5%.

A l'effet de soutenir les activités des entreprises, le gouvernement réaffirme le maintien des mesures d'allègement fiscal prises en 2020 et dont le coût se situe entre 20 et 25 milliards de FCFA.

Au plan social, le niveau de paiement des ménages au 31 juin 2021 a peu évolué. Il est enregistré une augmentation de 1 646 ménages bénéficiaires par rapport à la période précédente, pour un taux de couverture global de 83,76%.

III. MISE EN ŒUVRE DES MESURES ADOPTEES PAR LA COORDINATION NATIONALE

Lors de sa dernière session du 5 juillet 2021, la Coordination nationale de gestion de la pandémie à coronavirus Covid-19 a insisté sur l'urgence de mobiliser l'ensemble de la population autour de la lutte contre la pandémie.

A cet effet, la campagne de communication, qui a commencé à s'intensifier, doit encore s'accélérer pour répondre aux exigences de l'heure, à savoir susciter un véritable engagement de la population dont une partie doit sortir du déni persistant de la maladie.

Tous les responsables administratifs et politiques, les acteurs du secteur productif et de la société civile ainsi que toutes les couches sociales doivent être mises à contribution pour atteindre la vaccination du plus grand nombre.

De manière particulière, la mise en œuvre de la mesure visant le renforcement des capacités du pays à acquérir les vaccins s'est traduite par :

- l'accord de financement avec la Banque mondiale qui a été adressé au secrétariat général du gouvernement pour avis de la Cour suprême, avant sa transmission au Parlement pour ratification ;
- la signature et la transmission à la facilité Covax d'un accord de financement pour l'acquisition de 78 000 doses de vaccin Pfizer ;
- la transmission d'une correspondance à l'Union africaine pour l'acquisition de 700 227 doses de vaccin à travers le mécanisme AVAT. A cet effet, le financement de la quote-part de 15% revenant au Congo a été mobilisé et transféré.

La surveillance nationale des autres variants, dont les implications épidémiologiques ne sont pas encore déterminées, s'est traduite par le fait que le Laboratoire national de santé publique a transféré, pour analyse, 200 échantillons collectés dans tous nos laboratoires à l'Institut national de recherche biomédicale de Kinshasa.

Afin de renforcer l'efficacité de la riposte et de l'adapter à l'évolution de la pandémie, SEM. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a instruit les autorités compétentes de transmettre dans les meilleurs délais à la Coordination nationale le plan national actualisé de riposte à la pandémie, afin qu'il soit validé lors de la prochaine réunion de cette instance.

II/- DES RECOMMANDATIONS DE LA COORDINATION NATIONALE

Les mesures assurant la poursuite des efforts de lutte contre la covid-19 reposent, pour l'essentiel, sur la mobilisation des ressources financières nécessaires. C'est à l'effet d'y répondre que le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2021, en cours d'adoption, prévoit l'abondement de trois fonds de soutien :

Fonds Covid-19 : 10 milliards de FCFA ;

Fonds national pour la vaccination contre le coronavirus Covid-19 : 5 milliards de FCFA ;

Fonds national de solidarité pour le soutien des entreprises : 6 milliards de FCFA. La Coordination nationale se félicite des efforts du gouvernement dans le renforcement de la riposte avec, d'une part, la mobilisation de 5 milliards de frs CFA pour l'acquisition des doses complémentaires et nécessaires de vaccin d'ici la fin de l'année 2021 et, d'autre part, en plus du maintien des mesures d'allègement fiscal-douanier rappelées, la mobilisation attendue de 6 milliards de sub-

ventions et de ressources sous formes diverses en faveur des entreprises congolaises.

La Coordination nationale a cependant, et de nouveau, constaté les faiblesses suivantes :

Le déni de la maladie dans une partie de la population et l'inobservation des gestes barrières ;

la résistance de certaines cibles prioritaires qui refusent de se faire vacciner contre la Covid-19 ;

la propagation des variants dont le variant Delta est déjà présent à nos frontières ;

le faible niveau de vaccination.

Face à cette situation, elle propose les mesures nouvelles suivantes :

-Faire obligation aux personnels de la santé et des enseignements à se vacciner dans les meilleurs délais ;

-Inviter les étudiants qui souhaitent prendre part aux concours d'entrée à l'université à inclure dans leur dossier d'inscription la preuve de leur vaccination ;

-Inviter les membres du gouvernement, dans l'esprit et la lettre de la note circulaire du 6 juillet 2021 du Premier ministre, chef du gouvernement, à mettre en œuvre sans délais toutes les actions devant amener les fonctionnaires et agents placés sous leur autorité à se faire vacciner, l'administration d'Etat et les structures sous tutelle devant donner l'exemple à l'ensemble de la population.

Enfin, les mesures ci-après sont reconduites :

1. Proroger l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours à compter du 25 juillet 2021.

2. Maintenir le couvre-feu à Brazzaville et à Pointe-Noire, de 23 heures à 5 heures pendant les jours ouvrés et de 20 heures à 5 heures du matin le samedi, le dimanche ainsi que les jours fériés.

3. Maintenir le port obligatoire et conforme du masque de protection.

4. Faire observer, partout et par tous, toutes les mesures barrières.

5. Poursuivre les campagnes de sensibilisation et de prévention.

6. Recommander à toutes les catégories socio-professionnelles cibles de la vaccination de se faire vacciner et inviter les employeurs tant publics que privés à inciter leurs employés à en faire autant.

7. Organiser régulièrement le dépistage des personnes les plus exposées au risque de contamination.

8. Organiser les conditions d'un dépistage systématique des voyageurs venant de l'étranger aux points d'entrée de notre pays.

9. Limiter à cinq jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi) l'ouverture des marchés domaniaux à Brazzaville et à Pointe-Noire.

10. Réaliser régulièrement des tests rapides antigéniques nasopharyngés dans tous les départements du pays pour le dépistage de routine de la Covid-19.

11. Maintenir l'interdiction de l'utilisation des tests rapides antigéniques salivaires dans les points d'entrée et de sortie du territoire.

12. Interdire les promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics, notamment la Corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'océan atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou.

13. Exiger la présentation, à la frontière, d'un test PCR négatif pour tous les passagers au départ et à l'entrée du Congo, à l'exception des enfants de moins de dix (10) ans.

14. Organiser la mise en quatorzaine, à leurs frais, à Brazzaville et à Pointe Noire, des personnes en provenance de pays à forte circulation des variants.

15. Obliger, sous peine de forte amende, les transporteurs en commun (autocars, taxis, trains, bateaux, hélicoptères et avions) et privés (voiture, bateaux et avions privés) à respecter la distanciation physique et à exiger de tout passager à bord le port conforme du masque de protection individuelle.

16. Exiger des gérants des bars, restaurants et autres lieux de rassemblement de privilégier l'accueil des clients ou du public en extérieur et d'aérer des espaces d'intérieur lorsqu'ils reçoivent de la clientèle ou du public.

17. Faire respecter les gestes barrières pendant le déroulement de tout événement familial, notamment les mariages, veillées funèbres, levées de corps et obsèques, situations particulièrement propices à la contamination à la Covid-19.

18. Maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse.

19. Autoriser la reprise des entraînements et des compétitions de sports collectifs, tout en invitant les autorités compétentes, notamment les fédérations sportives, à s'assurer que le nombre de personnes autorisées à y assister soit de 50 personnes au maximum.

Fait à Brazzaville, le 23 juillet 2021

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

**Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-Parole du gouvernement**

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 23 JUILLET 2021

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 23 juillet 2021 par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat.

Une seule affaire était inscrite à son ordre du jour, à savoir :

-Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des Peuples autochtones ;

Ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 survenue dans notre pays a conduit le président de la République à déclarer, pour une durée de vingt jours à compter du 31 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national par décret n°2020-93 du 30 mars 2020.

Face à la progression de la pandémie, le recours au mécanisme constitutionnel relatif à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a été mis en œuvre à vingt-trois reprises.

Comme pour les précédentes prorogations, après avis du Comité d'experts, au terme de l'évaluation des mesures prises par le gouvernement et compte tenu de l'apparition de nouveaux variants du

virus, il est jugé nécessaire de reconduire l'essentiel des mesures édictées dans le cadre de la riposte contre la pandémie à coronavirus Covid-19.

Ainsi, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, et qui arrive à son terme le 24 juillet 2021, s'avère indispensable et ce, conformément aux dispositions de l'article 157 alinéa 3 de la Constitution, qui prévoit que « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 12h30, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h00.

Fait à Brazzaville, le 23 juillet 2021

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin MOUNGALLA/-

BEPC -2021

Des téléphones confisqués à l'examen ne seront pas restitués

Pendant les épreuves du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), qui débiteront le mardi 27 juillet, les candidats ne devraient pas arriver aux centres d'examen avec les téléphones, a souligné le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, lors d'une rencontre avec les membres du jury au cours de laquelle plusieurs méthodes pour empêcher la fraude ont été évoquées.

« Durant les épreuves du BEPC, si un téléphone est saisi, il ne sera pas restitué au candidat qui aurait pris le risque de l'amener au centre d'examen », a déclaré le ministre Jean-Luc Mouthou, précisant que lorsqu'un document servant de fraude est saisi, il n'est pas restitué au candidat à la fin des épreuves. Il en est de même pour les téléphones. Les parents et les élèves doivent prendre conscience de la mesure qui vise à lutter contre la fraude, avant qu'il ne soit trop tard. Le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation a, par ailleurs, expliqué que les services de sécurité sont en train de faire un grand travail sur les téléphones saisis lors du baccalauréat ayant pris fin il y a quelques jours.

Fraude par candidat égaré

Il y a des élèves qui parfois se présentent à l'examen comme candidats égarés. Ils déposent leurs dossiers par personnes interposées qui finalement ne les font

pas acheminer à la direction des examens et concours. A l'orée de l'examen, ils ne voient leurs noms nulle part. Pour éviter que l'année scolaire les glisse entre les doigts, des centres spéciaux sont créés pour recevoir ces élèves dits égarés. Seulement, parmi eux, figurent ceux qui ne sont pas réellement égarés, car une industrie de fraude s'est développée autour de ce phénomène. A partir de cette année, notamment pour le BEPC, le ministre a été clair : « Il faut mettre les copies des candidats égarés dans des enveloppes spéciales, les acheminer à Brazzaville, afin de remonter la filière pour savoir si ces derniers sont réellement égarés », a-t-il ordonné aux membres du jury. Les prétextes de candidats égarés seront donc tirés à boulets rouges. Remplacement des surveillants Pour faciliter la fraude, certains chefs de centre d'examen remplacent les surveillants par des individus choisis de leur propre gré, évoquant le retard au lieu d'examen des surveillants réel-



Le ministre Jean-Luc Mouthou annonçant les mesures de surveillance

lement programmés. Ainsi, ces remplaçants servent de courroie de transmission des supports servant à tricher. A ce sujet, le ministre Jean-Luc Mouthou a indiqué que cette-fois-ci, ce phénomène fantaisiste ne sera pas toléré.

Cadenas intelligents

Comme au baccalauréat, les cadenas intelligents feront partie des mécanismes mis en place pour éviter la fuite des sujets. Les malles des sujets seront scellées avec des cadenas intelligents qui permettront de tout surveiller, depuis le ministère, via les satel-

lites pour éviter que les membres du jury les ouvrent, fassent tout et n'importe quoi. Pour sortir les sujets des malles en vue de lancer les épreuves, ces cadenas intelligents seront activés et désactivés depuis le ministère à Brazzaville où une salle a été équipée à ce propos. Au cas où la malle ne s'ouvrirait pas, depuis le ministère du fait des complications de la technologie, un code sera envoyé via le téléphone du membre du jury concerné afin de débloquent la situation.

Départ des membres du jury Les membres du jury ont quitté Brazzaville le 23 juillet pour différents centres d'examen à travers le pays. Que le lancement des épreuves, prévu pour le mardi 27 juillet, soit effectif et que tout se passe dans de meilleures conditions, a souhaité le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation. « Nous les attendons aux résultats au même titre que les candidats », a-t-il dit.

Rominique Makaya

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Les conditions dans les campus en voie d'amélioration

Tout à commencer le 24 juillet au campus Tcheulima : d'abord la désinfection ensuite la remise des équipements de literie dont les matelas par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Edith Delphine Emmanuel.



Remise symbolique par la ministre de l'Enseignement supérieur/Adiac

Plus de trois cents matelas et d'autres équipements de literie ont été mis à la disposition des étudiants vivant au campus Tcheulima. Parmi les problèmes posés par les étudiants, lors d'un échange avec la ministre en charge de l'Enseignement supérieur, figurait celui des punaises de lit. Celles-ci sont des insectes qui se nichent particulièrement sur le pourtour des matelas, etc. Ce qui peut causer les maladies de la peau. « La priorité que j'ai pu déterminer suite à l'échange que nous avons eu la dernière fois est la question des punaises. Pour la résoudre, je vous ai apporté ces équipements de literie », a indiqué Edith Delphine Emmanuel.

« Nous apprécions le geste fait par la ministre qui est un soulagement pour nous. C'est un début de solution à nos problèmes et nous osons croire que le gouvernement ne va pas s'arrêter là », a estimé le président du campus Tcheulima, Etienne Mvin-

dou. Lors de l'échange avec la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, les étudiants avaient en effet évoqué plusieurs problèmes qui rendent la vie difficile dans les campus : difficultés d'accès à l'eau potable, insuffisance d'éclairage dans les logements et de literie, vétusté des sanitaires... Le don des équipements de literie fait le 24 juillet est donc un début de réponse. Selon la ministre, tous les problèmes ne seront pas résolus en un jour. Les crises financière et sanitaire que connaît le pays sont telles qu'il faut tenir compte des urgences, des moyens disponibles afin d'apporter progressivement des réponses.

Après le campus Tcheulima, la ministre va mettre le cap sur le campus de Bayardelle à la Faculté des lettres, arts et des sciences humaines où les toitures doivent être réparées.

R.M.

FORMATION

Des jeunes diplômés initiés aux méthodes du Personal branding

Lors d'un atelier de formation organisé, le 23 juillet à Brazzaville, par la plateforme Boost, l'expert en communication Idriss Antonin Bossoto a invité les participants à pratiquer le Personal branding, un concept anglais qui englobe les techniques permettant à un citoyen de mettre en valeur ses compétences.



Des participants et organisateurs/Adiac

Selon le Dr Idriss Antonin Bossoto, le Personal Branding, le thème de ce master class, est une technique qui consiste à utiliser les outils de communication pour permettre à un individu de mettre en exergue ses compétences, son savoir-faire et son expérience.

Au cours de cet instant de partage d'expérience, l'orateur a donné toutes les techniques, les procédures mais aussi des moyens devant permettre aux jeunes congolais d'exprimer leur savoir-faire. « Nous devons apprendre à nos jeunes d'avoir confiance en soi, tout en ayant la capacité de faire un diagnostic de leur compétence. Etre diplômé c'est une chose, mais avoir des compétences en est une autre. Beaucoup de nos jeunes sont compétents mais ils doutent souvent de leur compétence voilà pourquoi ils peinent à s'imposer en faisant le marketing de soi », a expliqué Idriss Antonin Bossoto.

Pour ce faire, les entrepreneurs, chefs d'en-

treprises, étudiants, activistes, acteurs politiques et autres, doivent apprendre à impacter positivement leur présence, lors des grands événements, mais aussi dans les médias ainsi que sur les réseaux sociaux.

Les participants ont souhaité que ce genre d'initiatives puissent se multiplier ou être organisées régulièrement dans les établissements universitaire et scolaire. « Je suis étudiant en communication, sincèrement, j'ai beaucoup appris et je pense être capable de vendre mon image lors d'un entretien d'embauche ou lors des grandes rencontres d'affaires, puisqu'entant que produit, je connais maintenant mes cibles », a indiqué un participant ayant requis l'anonymat.

Notons que Boost est une plateforme dirigée par des jeunes congolais qui militent dans l'encadrement, l'orientation, la formation et le coaching des acteurs du monde entrepreneurial.

Rude Ngoma

COVID-19

L'OMS forme un nouveau groupe d'études sur le virus

L'OMS a mis en place un nouveau groupe « permanent » pour étudier les origines de la Covid-19. Elle lancera bientôt un appel à candidatures.

Le Groupe consultatif scientifique international pour les origines des nouveaux agents pathogènes, ou SAGO, jouera un rôle dans la prochaine phase de l'étude sur les origines du virus, et sur les origines des futurs nouveaux agents pathogènes, selon le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus. Les membres de ce nouveau groupe seront sélectionnés sur la base de leur expertise technique tout en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique. « *Etudier les origines de ce virus est un exercice scientifique qui doit être tenu à l'écart de la politique* », a-t-il déclaré.

Le patron de l'OMS a demandé à la Chine de partager des données brutes, d'être transparente et de coopérer pour la prochaine phase de l'étude, tout en invitant les États membres de soutenir le processus « en s'abstenant de le politiser ». La première phase de l'étude sur les origines du virus a suscité un énorme intérêt, mais aussi des interrogations, notamment de la part du rapport de l'équipe d'enquête qualifiant la théorie des incidents de laboratoire d'« extrêmement improbable ».

Pour le directeur général de l'OMS, il faut plus d'informations nécessaires pour pouvoir exclure cette théorie. Il élaborera des plans opérationnels et des termes de référence pour la prochaine série d'études et collaborera avec les États membres et la communauté scientifique internationale.

N.Nd.

JOURNÉE NATIONALE DU SPORT

La formation des jeunes aux innovations technologiques au cœur de la célébration

Le thème choisi cette année est une réflexion pour diversifier l'offre sportive par la création et le développement des métiers du sport, potentiellement riches d'emplois.

Instituée par décret n°2005-650 du 9 décembre 2005, la journée nationale du sport est célébrée chaque dernier dimanche du mois de juillet pour vulgariser la pratique du sport au Congo. Cette année, elle a pour thème « Sports, technologie et innovation » d'autant plus qu'au cours de la célébration qui se déroule dans les circonstances particulières à cause de la pandémie à coronarivus, l'accent est mis sur la formation des jeunes aux innovations technologiques en vue de leur autonomisation.

Dans son message, Hugues Ngouélondélé a exhorté les Congolais à pratiquer régulièrement une activité sportive, pour ses bienfaits sur la santé, dans le strict respect des mesures barrières préconisées dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus Covid-19. « *Je saisis cette occasion solennelle pour rappeler aux sportifs de haut niveau que la pratique du sport doit se faire conformément aux protocoles sanitaires de leurs fédérations sportives respectives* », a précisé le ministre en charge des Sports. La pandémie, a-t-il reconnu, oblige à pratiquer le sport avec de nombreuses restrictions. L'innovation et la technologie, a-t-il appuyé, apparaissent comme des moyens pour servir la performance et l'organisation sportive. Hugues Ngouélondélé a aussi rappelé le rôle que peut jouer le sport dans le développement de la nation. « *Le sport doit être un outil au service du développement. Il doit permettre l'insertion des jeunes au travers la création d'emplois, grâce au développement des capacités managériales et entrepreneuriales de tous les secteurs* », a souligné le ministre en charge des sports.

James Golden Eloué

La pandémie a ralenti après une hausse rapide

Après deux mois d'augmentation rapide, les nouveaux cas de Covid-19 ont ralenti en Afrique, selon les données de l'OMS.

Le nombre de nouveaux cas en Afrique aurait diminué de 1,7% pour atteindre 283.000. Sans les données d'Afrique du Sud, les cas auraient augmenté de 18% sur le continent pour atteindre plus de 182.000 au cours de la semaine se terminant le 18 juillet. Un petit pas en avant qui offre de l'espoir mais qui ne doit pas masquer la vue d'ensemble, a indiqué la directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique, où 21 pays africains auraient vu les cas augmenter (+20%), ce qui représente une augmentation de 3 pays) ; le variant Delta aurait été trouvé dans 26 pays africains ; le variant Alpha dans 38 pays et Beta dans 35 pays. L'OMS exhorte les pays africains à intensifier d'urgence les vaccinations. Environ 60 millions de doses devraient arriver en provenance des États-Unis, de Team Europe, du Royaume-Uni, et d'autres partenaires, et plus de 500 millions de doses sont attendues via le mécanisme Covax cette année.

« *Un afflux massif de doses signifie que l'Afrique doit tout mettre en œuvre et multiplier par cinq à six le déploiement des vaccins si nous voulons mettre toutes ces doses dans les bras et vacciner complètement les 10% d'Africains les plus vulnérables d'ici fin septembre* », a déclaré Matshidiso Moeti. Près de 70% des pays africains n'atteindront pas l'objectif de vaccination de 10% pour tous les pays d'ici fin septembre au rythme actuel. Pour atteindre l'objectif de septembre, il faut passer à 21 millions de doses chaque semaine. À ce jour, seulement 20 millions d'Africains, soit 1,5% de la population du continent, sont complètement vaccinés et seulement 1,7% des 3,7 milliards de doses administrées dans le monde l'ont été en Afrique. Alors que les pays à revenu élevé ont administré 62 fois plus de doses par personne que les pays à faible revenu.

En plus des 9,5 milliards de dollars nécessaires pour acheter des vaccins contre la Covid-19,

trois milliards de dollars supplémentaires sont nécessaires pour financer les opérations, estime la Banque mondiale. Matshidiso Moeti invite les pays à intensifier leurs opérations et leurs investissements sur les coûts opérationnels, s'attaquer à la confiance dans les vaccins et à mettre en place une logistique de vaccination (sites, agents, lieu de stockage, transport et distribution). Pour stimuler l'adoption des vaccins, l'OMS invite les pays africains à « *lutter contre la peur des effets secondaires qui sont les principaux facteurs de la réticence des gens à se faire vacciner. Cela inclut l'utilisation de dirigeants politiques et traditionnels comme champions des vaccins, les efforts de mobilisation communautaire et la lutte contre la désinformation et la désinformation sur les médias sociaux* ». Mais l'OMS n'explique pas les raisons de la hausse rapide, ni du ralentissement de la pandémie sur le continent.

Noël Ndong

PEGASUS

Le Maroc traduit en justice Forbidden Stories et Amnesty International

Forbidden Stories et Amnesty International, deux organisations à l'origine des révélations sur les clients du logiciel espion Pegasus, sont poursuivies en diffamation à Paris, a indiqué, le 22 juillet dans un communiqué, l'avocat du Maroc, Me Olivier Baratelli.

« Le royaume du Maroc et son ambassadeur en France, Chakib Benmoussa, ont mandaté Me Olivier Baratelli pour délivrer, dès aujourd'hui, deux citations directes en diffamation » contre ces deux organisations, selon un communiqué transmis à l'AFP par Me Baratelli.

Dans ce document, l'avocat souligne que « l'État marocain entend immédiatement saisir la justice française, car il souhaite que toute la lumière soit faite sur les allégations mensongères de ces deux organisations qui avancent des éléments sans la moindre preuve concrète et démontrée ». Il dénonce un « procès d'intention médiatique, infondé, et visiblement créé de toute pièce pour déstabiliser la relation diplomatique profonde entre le Maroc et la France ».

« Ce n'est pas du journalisme, c'est du sabotage à grande échelle », s'insurge pour sa part le ministre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bourita. Dans un entretien accordé au magazine Jeune Afrique, le chef de la diplomatie du royaume chérifien rejette fermement ces accusations. Il qualifie ces révélations d'« allégations calomnieuses, dénuées de tout fondement ». Nasser Bourita discrédite le travail des médias qui ont collaboré avec la plateforme Forbidden

Stories et l'ONG Amnesty International. Et « les met au défi de produire la moindre preuve ». Pour lui, le scandale Pegasus est un « écran de fumée (...) monté de toutes pièces » par « des médias qui serviraient des agendas bien connus pour leur hostilité envers le Maroc ». « Certains, dit-il, n'arriveraient pas à se faire à la réalité d'un Maroc qui réussit. »

D'après le groupement de médias internationaux, le numéro personnel du roi Mohammed VI, de certains membres de sa famille, ainsi que celui du président français Emmanuel Macron figureraient dans un listing marocain pour usage du logiciel Pegasus. « *C'est tout bonnement un défi au bon sens* », répond le ministre, qui fait l'éloge du « professionnalisme » et « de l'expertise des services de sécurité marocains ». « *À l'étranger, personne ne se plaint, lorsque les services de sécurité marocains parviennent à éviter des bains de sang jusqu'au cœur de nos pays partenaires et amis* ». Une référence à la contribution marocaine pour localiser et arrêter un des organisateurs des attentats du 13 novembre 2015 à Paris. Ou encore à déjouer un projet terroriste début avril dans le sud de la France, à Béziers.

Le ministre marocain assure « *qu'elle soit classique ou moins classique, la surveillance se déploie dans le cadre de la loi, toujours* », avant de conclure : « *toute personne ou organisme portant des accusations contre le Maroc, devra en produire la preuve, ou assumer devant la justice.* »

Forbidden Stories et Amnesty International ont obtenu une liste de 50 000 numéros de téléphone sélectionnés par les clients d'une entreprise israélienne (NSO), pour être potentiellement espionnés par un logiciel espion, Pegasus. Cette liste a été partagée avec un consortium de 17 médias, le 18 juillet. Au lendemain de ces révélations, le Maroc, clairement identifié comme l'un de ces clients, avait catégoriquement nié avoir acquis des « *logiciels informatiques pour infiltrer des appareils de communication.* »

Une première audience de procédure devrait se tenir le 8 octobre, mais le procès ne devrait pas se dérouler avant au moins deux ans. Si les citations sont déposées à Paris, le parquet général marocain a néanmoins annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire au Maroc, « *sur ces fausses allégations et accusations.* »

Josiane Mambou Loukoula

BURUNDI

Le pouvoir suspend les activités minières

Le président burundais, Évariste Ndayishimiye, a ordonné de suspendre toutes les activités d'extraction minière par les sociétés internationales depuis le 14 juillet, en attendant la renégociation des conventions.

Après avoir critiqué pendant plusieurs mois des contrats avec plusieurs sociétés internationales qui opèrent dans le domaine des terres rares, de l'or ou encore du coltan, le ministre de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines, Ibrahim Uwizeye a ordonné à toutes ces sociétés de suspendre toutes leurs activités en attendant la renégociation des contrats « dans un esprit gagnant-gagnant », explique-t-il. « On n'a pas touché à leurs permis d'exploitation, on leur a seulement demandé de suspendre leurs activités, le temps de renégocier les conventions », a-t-il insisté. « Tout le monde s'est rendu compte que par exemple pour l'exercice budgétaire 2020-2021, le Burundi tablait sur l'équivalent de 3 millions de USD comme ressources issus des mines, et ce chiffre a été divisé par deux pour l'exercice en cours, où il ne prévoit qu'un revenu de 1,5 million USD », explique Gabriel Rufyiri, fondateur de l'Oluco-

me en 2002 et figure de la lutte anti-corruption dans le pays.

Le ministre est plutôt discret sur cette question très sensible, car ces conventions ont été signées sous le régime du prédécesseur de l'actuel chef de l'État burundais.

Selon des sources concordantes, « c'est le président Pierre Nkurunziza en personne qui donnait son accord pour l'octroi d'un permis d'exploration ou d'exploitation minière ». Mais le demandeur devait d'abord parcourir un véritable chemin de croix.

« Le gouvernement doit faire attention dans la renégociation des contrats et éviter de les rompre unilatéralement puisqu'il risque d'être entraîné devant les instances internationales d'arbitrage. Et il doit également se doter de bons négociateurs sinon tout ça n'aura servi à rien », a prévenu le président de l'Olucome.

Les locaux en reste

Pour le pouvoir, le Burundi est

tout comme son voisin congolais : « un scandale géologique » passé inaperçu parce que les regards étaient rivés sur l'immense République démocratique du Congo.

Le régime de Nkurunziza va multiplier la signature de contrats avec des investisseurs étrangers, dont le Britannique Rainbow Rare Earths Ltd, qui obtient un permis d'exploitation des terres rares du périmètre de Gakara, à l'est de Bujumbura, en 2015.

Depuis, le gouvernement burundais a multiplié la signature de conventions avec des intérêts russes ou chinois. Tanganyika Mining va obtenir une concession pour exploiter l'or de Cimba dans la province de Cibitoke (nord-ouest), African Mining Limited pour exploiter l'or Muhwazi dans la province Muyinga (est), ou encore Ntega Holding va exploiter le coltan à Runyankenzi dans la province de Kirundo (nord-est).

Une société de droit burundais, Rainbow Mining Burun-

di, est constituée. La multinationale y détient 90% des actions, et 10% reviennent à l'État burundais conformément au Code minier du pays. Elle va commencer à exploiter le gisement de Gakara présenté comme l'un des plus prometteurs au monde grâce à sa teneur en terres rares, en 2017.

Le Burundi place alors de grands espoirs dans cette exploitation, la seule en Afrique et l'une des rares en dehors de la Chine qui détenait jusqu'ici pratiquement le monopole dans la production des terres rares, utilisées de plus en plus dans les smartphones, les écrans de télévision, etc.

« Depuis qu'elle a commencé à exploiter les terres rares de Gakara (en 2017), Rainbow Mining Burundi (RMB) a déjà exporté près de 2000 tonnes de concentré de terres rares », explique le ministre en charge des Mines. « La société nous a dit qu'elle a vendu chaque kilo de concentré à moins de deux dollars américains le

kilo (...), j'ai décidé de suspendre l'exportation de 400 tonnes qui avaient été déjà extraites en attendant qu'on vérifie la régularité des opérations sur ces exportations et qu'on procède à un meilleur partage même pour ce qui a déjà été exporté », a-t-il précisé. « Ce réexamen est un préalable pour une renégociation de la convention qui doit suivre dans la foulée », a ajouté le ministre burundais. « Nous avons alerté dès la signature de ces contrats parce qu'ils ont été signés dans l'opacité totale, il n'y avait pas eu d'appel d'offres comme le prévoit la loi (...). Il y a également beaucoup d'allégations sur des cas de corruption sur chaque contrat », rappelle le président de l'Olucome qui se réjouit de cette « décision de suspendre ces conventions en attendant l'adoption d'un nouveau code et la renégociation de celles-ci, car le pays voyait ses minerais sortir sans qu'il en tire le moindre bénéfice ».

Josiane Mambou Loukoula

NÉCROLOGIE

Mme Monique Pongault fille de feu le chef de canton Ngankieno François a la très grande tristesse d'annoncer à la famille, amis et aux connaissances, le décès de son frère M. Nga-Nkonzoutani Joseph « Kennedy », 6^e vassal du Royaume Téké, chef du village Dieu-le-veut.

Décès survenu le dimanche 18 juillet 2021.

Les cérémonies traditionnelles et funéraires auront lieu le mardi 27 juillet 2021 à partir de 10h00 à Dieu-le-veut.



BOXE PROFESSIONNELLE

Cyr Maurice Nguesso nouveau président de la Ligue

Redynamiser la boxe professionnelle congolaise en lui donnant plus de crédit grâce à l'organisation régulière de plusieurs combats professionnels en vue de mettre en valeur des infrastructures construites à la faveur des 11e Jeux africains, tel est le défi que tentera de relever Cyr Maurice Nguesso, au cours de son mandat à la tête de la Ligue nationale de Boxe (Linaboxe)

La Ligue nationale de boxe professionnelle a été créée, le 2 septembre 2017, pour répondre aux multiples sollicitations des associations internationales. Le nouveau président succède à Brice Roland Ikoungou Obanda. Le pionnier de l'association avait justifié sa démission par le fait qu'il est désormais appelé à d'autres fonctions, avant de suggérer à son successeur de poursuivre les initiatives déjà en cours, notamment la formation des boxeurs et la recherche des financements car, d'après lui, la Linaboxe professionnelle ne reçoit pas l'appui de l'Etat, comme d'autres structures sportives.

Cyr Maurice Nguesso a promis de multiplier des stratégies pour développer la boxe professionnelle au Congo, grâce à quelques contrats qu'il va signer avec des partenaires, en vue de faire bénéficier des stages de préparation aux boxeurs congolais. Il entend



aussi organiser plusieurs combats professionnels dans le but d'élever le niveau de nos athlètes. Dans l'urgence, il lancera en novembre le challenge dénommé Denis Sassou N'Guesso un coup KO». La compétition, dont les éliminatoires se dérouleront, courant août sauf changement, servira de tremplin pour la relance des activités.

« La joie est immense, car être choisi pour diriger une institution sportive nationale est une

Cyr Maurice Nguesso au centre, dévoilant ses priorités lourde mission avec beaucoup de challenges. Ainsi, ensemble avec vous et le soutien du ministère des Sports et le comité olympique, nous réussirons avec l'équipe qui va m'accompagner dans cette lourde et délicate mission. L'heure est à la cohésion et au travail », a-t-il souligné. Le nouveau président va révéler la composition des membres du bureau dans les tout prochains jours.

James Golden Eloué

FOOTBALL-TRANSFERT

Sharjah propose 3,5 millions de dollars pour Malango

Buteur impitoyable à Raja de Casablanca au Maroc depuis son départ tonitruant du Tout-Puissant Mazembe, l'attaquant international congolais Ben Malango Ngita enflamme le mercato aux Emirats arabes unis.

Après la proposition d'Al Ain fixée à 3 millions de dollars américains, un autre club de pays du Golf, Sharjah est prêt à mettre 3,5 millions dollars américains pour s'attacher le service de ce renard des surfaces qui a fait mouche à plusieurs reprises sur les aires de jeu au Maroc et aussi sur le continent. Mais la clause libératoire fixée par le club marocain est de 4 millions.

L'ancien joueur des Corbeaux de Lubumbashi a effectué une saison exceptionnelle couronné par un sacre en Coupe de la Confédération. Il a été auteur de 22 buts cette saison, toutes compétitions confondues (16 en championnat et 6 en Coupe de la Confédération). Il a même inscrit le deuxième but d'une frappe en pivot (son point fort lorsqu'il est dos au but) de Raja, victorieux de la Jeunesse sportive de Kabylie (Algérie) en finale de la C2 africaine par deux buts à un. On attend si la carrière de Ben Malango continuera de s'écrire dans l'un de deux clubs émiratis.

Martin Engimo

UNE RENTRÉE SCOLAIRE
PLUS ASSURÉE, c'est avec BGFIBank

Bénéficiez jusqu'à
2 000 000 F CFA
de crédit et assurez
la scolarité de vos enfants.

Suivez-nous sur



Ecoute - Qualité - Client

Tél.: 81 88

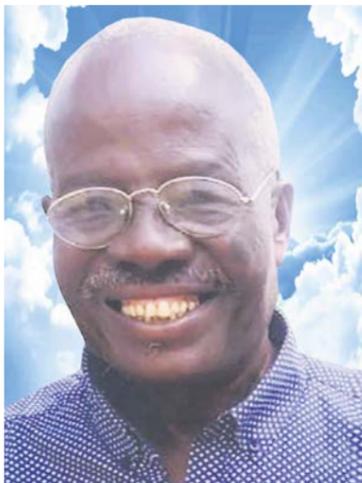
Email : eqccongo@bgfi.com

www.groupebgfibank.com



NÉCROLOGIE

La grande famille «Ngandou ya Kouaka» et les enfants Boloko, M'vouama, N'Zoulani, Moumpala et Filankembo informent les parents, amis et connaissances du décès de leur père, oncle et grand-père, Moumpala René, survenu le mercredi 14 juillet 2021 à l'hôpital Adolphe Sicé à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au n°79, avenue Florent Ntsiba quartier Mpaka 120 vers l'école primaire Marien-Ngouabi. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



IN MEMORIUM

Pour le 1^{er} anniversaire du décès de mon épouse Ndzilla Garoula Paulette, des messes sont célébrées ce mardi 27 juillet 2021 à 6 heures 15 minutes dans les paroisses citées ci-dessous :
 -Sainte Marie des Victoires à Ouénézi ;
 -Saint Jean Marie Vianney à Mouléké ;
 -Et Saint Augustin de la Tsiémé Talangai.
 Adolphe Ndzilla Ngassad et toute la famille recommandent que l'âme de Ndzilla Garoula Paulette et celles de tous les parents défunts reposent en paix.



Les familles ETABA, OBANI, OYO Thereses à Djambala, MVOULADZO Jacqueline à BZV ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur fils, frère, oncle et père Léonard ETABA. Décès survenu le 17 juillet 2021 à BZV suite à une longue maladie. La veillée a lieu au domicile familial situé sur l'avenue de la Paix au n° 1 bis rue Câble bis, Moukondo. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



PROGRAMME DES OBSÈQUES

James Golden Eloué, journaliste du quotidien « Les Dépêches de Brazzaville » et la famille Ombou informent les parents, amis et connaissances que le programme des obsèques, de leur oncle, frère et père, Ombou Edmond Loire, décédé le 12 juillet au CHU de Brazzaville se présente ainsi:
 Mardi 27 juillet :
 9 h : levée du corps à la morgue municipale
 10h : recueillement sur place
 12h : départ pour le cimetière
 15h : fin de la cérémonie





LIBRAIRIE

LES MANGUIERS

Un Espace de Vente:

Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.








Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
 Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Gouesso
 immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
 DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
 SAMEDI 9 h - 13 h



GOUVERNANCE

Les faits de corruption chiffrés à plus de sept milliards de dollars en 2020

Publié officiellement le 23 juillet à 9 heures à la salle des banquets du Palais du peuple, le rapport du Réseau des parlementaires africains contre la corruption en RDC (Apnac-RDC) révèle une véritable hémorragie financière. Outre les milliards de dollars de manque-à-gagner évoqués en titre, il y a aussi la spoliation d'une cinquantaine de terrains appartenant à l'État RD-congolais

Entre janvier et décembre 2020, le rapport de l'Apnac-RDC confirme un manque-à-gagner de 7,9 milliards de dollars américains à la suite des faits de corruption. Par ailleurs, il faut noter aussi une montée en puissance plutôt inquiétante du phénomène de spoliation des terrains de l'État, avec une estimation de plus de 150 sites concernés au cours de l'exercice passé. L'Apnac-RDC a constitué les chiffres sur la base des dénonciations téléphoniques faites via son numéro vert dédié à la lutte contre la corruption.

Pour son président, le député national, Jean-Pierre Pasi Zapamba Buka, il était important de remettre le rapport au bureau de l'Assemblée nationale et au public pour des investigations plus profondes. En substance, le rapport reconstitue les faits grâce aux appels téléphoniques enregistrés par son centre d'écoute. Il en ressort qu'au moins cent quarante-huit cas de dénonciations ont été portés à son attention par ce canal. Son analyse va plus loin en reprenant également les institutions impliquées par les faits de cor-

ruption. Il y a la présidence, le Parlement, le gouvernement et les gouvernements provinciaux. Par rapport à la forme de corruption souvent dénoncée, le réseau met en lumière une bonne dizaine, dont la malversation financière, le détournement, le maquillage des chiffres, la mafia, l'opacité des impôts, le blanchiment des capitaux, la spoliation, la vente illicite des mines et des minerais, etc. Dans la foulée, le rapport épingle même les provinces les plus touchées par le phénomène de corruption. Kinshasa, la capitale,

vient de loin en tête avec 65 % des cas, contre moins de 6 % pour le Nord-Kivu (deuxième position) et bien moins encore pour d'autres provinces formant jadis l'ex-Bandundu. Le document cible les plus hautes institutions du pays. En effet, au moins soixante-quatorze des cent quarante-huit cas concernent directement la présidence de la République (dix-sept cas), le Parlement (trois cas) et le gouvernement central (cinquante-quatre cas). Toutefois, même en faible intensité, les faits de corruption ont été signalés au

niveau de la Banque centrale du Congo (4 cas), la Commission électorale nationale indépendante (un cas), du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (deux cas) et enfin du secteur privé (huit cas). Créé le 9 décembre 2013, l'Apnac-RDC fait partie du Réseau des parlementaires africains contre la corruption, un projet qui a vu le jour en 1999 à Kampala, en Ouganda. Par sa mission, le réseau milite pour un continent africain engagé dans la lutte contre la corruption.

Laurent Essolomwa

SUD-KIVU

Les journalistes déterminés à accompagner la population dans le contrôle citoyen

L'engagement a été pris à l'issue d'un atelier organisé dans le cadre des activités relatives à Journée nationale de la presse dans cette province.

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a organisé, le 22 juillet, à Bukavu, un atelier renforcement des capacités au bénéfice des journalistes et autres professionnels des médias de la province du Sud-Kivu. Cet atelier axé sur le « rôle des médias dans la consolidation des institutions transparentes et efficaces en République démocratique du Congo (RDC) » rentre dans le cadre des activités liées à la célébration de la Journée nationale de la presse.

Ces travaux ont permis à la secrétaire permanente de la Maison des journalistes de Goma, Agnès Lesya Kahindo, de rappeler le thème de la Journée nationale de la presse pour cette année, qui est « la désinformation est un délit ». Et de noter que l'information étant un bien public, il était tout à fait logique que ceux qui agissent dans le sens contraire, à savoir la désinformation, s'exposent à la rigueur de la loi, parce qu'ils commettent une infraction.

La secrétaire permanente de la Maison des journalistes de Goma a, par ailleurs, noté que cette activité s'inscrit dans le cadre du projet « Renforcement des capacités des médias indépendants en RDC », qui bénéficie de l'appui de la Fondation nationale pour la démocratie (NED). Soulignant que la presse est le quatrième pouvoir, Agnès Lesya Kahindo l'a appelée à jouer un rôle actif et ouvert notamment en donnant une bonne information susceptible de contribuer à la consolidation d'institutions plus transparentes et efficaces.

Respecter les règles du travail pour éviter le résultat contraire



Photo de famille des participants à l'atelier

Le conseiller juridique du ministre provincial chargé de la Communication et des Médias du Sud-Kivu, Hemedi Soda, qui officiellement lancé les travaux de cet atelier, a, de son côté, relevé « l'influence des médias locaux sur le fonctionnement des institutions provinciales et le changement de comportement des acteurs politiques de la province du Sud-Kivu ». Notant que le thème de ces assises était interpellateur, Hemedi Soda a fait savoir qu'il incitait à la compréhension du journaliste, du contexte dans lequel il vit ses obligations pour relever les multiples défis liés à sa profession du reste qualifiée de noble. « Le journaliste joue un rôle d'éducateur, de sensibilisateur, de sorte qu'il a plu au législateur de légiférer sur cette profession, à la corporation de la doter d'un Code d'éthique et de déontologie journalistique », a-t-il recommandé. Il a, en outre, appelé l'Union nationale de la presse du

Congo (UNPC), qui est un organe d'encadrement des journalistes, de jouer pleinement son rôle à la lumière des prérogatives qui lui sont reconnues.

Le conseiller Hemedi Soda a, cependant, rappelé que la liberté de presse comportait aussi des garde-fous. Un vrai journaliste, a-t-il dit, exerce son travail dans le respect strict des règles de sa profession. « C'est ainsi donc que les journalistes peuvent arriver à avoir cette influence du quatrième pouvoir reconnu aux médias, si et seulement si chacun s'engage au traitement équitable, responsable, et équilibré de l'information que ce soit sur la gestion de la chose publique, ou de la société tout entière », a-t-il souligné, avant de démontrer que le journaliste joue un rôle crucial sur la stabilité des institutions non seulement au niveau national, provincial mais surtout au niveau local parce qu'il vit en permanence avec la population. Le

journaliste, a-t-il conclu, est le miroir de la société, le catalyseur entre toutes les structures sociales de sorte qu'il est le seul et l'unique capable d'interagir. Pour le conseiller Soda, s'il n'y a pas traitement équilibré de l'information, il faut plutôt s'attendre au résultat inverse. Et de noter que chacun devra répondre de ses responsabilités et jauger s'il a joué professionnellement et de manière responsable son rôle.

Diagnostic du travail des journalistes et des médias de la province

De son côté, le président sectionnaire de l'UNPC/Sud-Kivu, Darius Kitoka, a planché sur « l'évaluation de la couverture médiatique des élections de 2018 et du travail de la presse indépendante depuis l'avènement de nouvelles institutions : leçons à tirer ». Le président sectionnaire de la corporation a, dans cet exercice, décliné l'historique de la Journée nationale

de la presse, avant de se livrer au diagnostic du travail des journalistes et des médias du Sud-Kivu lors des échéances électorales de 2018 et durant la période post-électorale.

Dans ce rapport, il a fait constater que les journalistes du Sud-Kivu ont été très enthousiasmés par les joutes électorales. « Lors des débats radio ou télédiffusés, des invités politiques n'arrondissaient aucun angle sous l'œil encourageant des journalistes modérateurs. On tirait à boulets rouges sur le camp adverse. Le déséquilibre était au rendez-vous sous le fameux prétexte de manquer d'interlocuteurs dans le camp des autorités en place », a-t-il fait remarquer.

Darius Kitoka a, par ailleurs, relevé plusieurs failles dans l'exercice du travail des professionnels des médias de la province dans sa quasi-totalité. Il a aussi peint un tableau sombre de la situation de la liberté de la presse au Sud-Kivu, où des journalistes et médias n'ont pas échappé à des interpellations de différents services de l'Etat. Et d'évoquer aussi la pression fiscale qui asphyxie plusieurs médias provinciaux contraints de payer des taxes allant jusqu'à 15 mille à 30 mille dollars dans un contexte économique très difficile. Le président sectionnaire de l'UNPC/Sud-Kivu a, enfin, invité les professionnels des médias au respect des règles du travail ainsi qu'à la solidarité entre journalistes. Le président de la société civile du Sud-Kivu, Adrien Zawadi, a, lui, parlé du « contrôle citoyen et de l'apport des médias du Sud-Kivu dans l'accompagnement de la population ».

Lucien Dianzenza

JUSTICE

La FBCP continue à solliciter la libération de la veuve du général Kahimbi

L'ONG dit penser que les accusations mises à sa charge ainsi qu'à celle de sa tante n'ont jamais été très claires.

Dans son communiqué de presse No.280 / FBCP/ CEI/ 2021 signé par son président, Emmanuel Adu Cole, la Fondation Bill- Clinton pour la paix (FBCP) indique que la veuve Nkoy Okale Brenda et sa tante Scholastique Mando Pila, qui étaient arrêtées et détenues au pavillon 10 A dans la prison centrale de Makala par le Parquet de Grande instance de la Gombe, étaient oubliées par la justice congolaise alors que leur dossier était encore sous instruction. « Et depuis lors, elles sont oubliées par la justice congolaise », a indiqué cette ONG de défense des droits de l'homme établie en République démocratique

du Congo (RDC), qui note que les deux avaient été placées sous mandat de dépôt provisoire depuis le 9 juin. La FBCP relève, en outre, que les accusations mises à leur charge ne sont pas très claires. « Tantôt, on évoque les tentatives d'évasion, tantôt c'est des menaces à l'endroit des magistrats », a fait savoir cette organisation. Et de réitérer sa demande d'une enquête indépendante, crédible, sérieuse et transparente pour déterminer les vrais causes de leur arrestation qu'elle continue à considérer arbitraires, « jusqu'à la preuve du contraire ». Tout en exigeant la libération de ces détenues dans le meilleur

délai, en se basant sur la justice pour tous prônée par le chef de l'État congolais, Félix-Antoine Tshisekedi, la FBCP, qui dit aussi s'appuyer sur les informations lui fournies par une source indépendante, craint, par ailleurs, qu'il existe une main noire derrière ce dossier.

Brenda Nkoy, veuve de l'ex-chef du renseignement militaire Delphin Kahimbi en RDC, décédé brutalement en 2020, a été renvoyée en prison le 9 juin, deux jours après son acquittement dans l'affaire de la mort de son mari. Il est rappelé que la veuve Brenda Nkoy avait été acquittée avec une dizaine de prévenus, poursuivis pour



Président de la Fondation Bill-Clinton pour la paix, Emmanuel Adu Cole

assassinat du général Delphin Kahimbi, contre l'avis du procureur qui avait requis la peine de mort. Elle serait impliquée, selon la plainte reçue par le parquet, dans

une affaire de vente illicite d'une parcelle. Alors que sa tante aurait, selon le procureur, violé les consignes de « résidence surveillée » à laquelle elle était astreinte.

Lucien Dianzenza

DISTINCTION

Shebah Debra Amielia accepte d'être messagère de la paix pour tous

Venue du lointain Trinidad & Tobago, un des Etats de l'Organisation des Etats américains, la reine Shebah Debra Amelia Sia a été faite servante de l'humanité et messagère internationale de la paix pour tous par le Conseil universel pour la paix des nations et des continents (Culpac) à Kinshasa.

Invitée à participer à la « Quinzaine de la paix pour tous » du Culpac, la reine Shebah Debra Amelia Sai Kasambu 'Ra a été désignée servante de l'humanité et messagère internationale de la paix pour tous. « Considérant ses multiples services rendus en Afrique, dans les Caraïbes et ailleurs dans le monde, la direction générale du Culpac l'a donc élevé en qualité de servante l'humanité et messagère internationale de la paix pour tous... Elle sera l'interlocutrice et marraine de la paix auprès des chefs d'Etat africains dans le programme du Culpac de la vision d'une nation. Ce sera une activité dans laquelle des chefs d'Etat exprimeront leurs visions sur la paix, les droits de l'homme et le développement dans leurs pays respectifs », a indiqué le directeur général du Culpac, Daniel Santu Biko dans son mot de cir-

constance, à la cérémonie organisée à cet effet le 21 juillet à la cité de la paix, siège du Culpac dans la commune de Ngaliema à Kinshasa.

Pour sa part, la reine Shebah Debra Amelia Sai a souligné que « la paix est la chose la plus importante dans la vie d'un être humain, elle est primordiale pour le développement d'un pays car, sans la paix, rien ne va ». La reine Shebah Debra Amelia Sai est née le 19 septembre 1963 à Trinidad & Tobago, deux Etats jumelles membres de l'Organisation des Etats américains (OEA). Elle est issue des migrants du Moyen Orient et des Lignées royales et nobles et partagées d'Afrique du Nord-Est (Mena). La reine Shebah Debra est membre de la Mena Salomon, lignées impériales et du trône royale, famille royale de la maison impériale souveraine de Saba



La reine Shebah Debra Amelia Sia a accepté d'être servante de l'humanité et messagère internationale de la paix pour tous du Culpac

du côté maternel, et de la maison de Saba (lignées africaines et arabes du Moyen Orient et Afrique du Nord-Est), l'Egypte. Elle fait partie de la maison impériale souveraine de Ra, la maison royale la plus cosmopolite de l'antiquité jusqu'aujourd'hui. La reine Shebah Debra Amelia Sai a été couronnée le 31 décembre, selon les traditions royales et intronisée en 2020. La paix

est son cheval de bataille, aussi s'est-elle déplacée personnellement pour Kinshasa afin d'œuvrer pour la paix en tant que servante de l'humanité et messagère internationale de la paix pour tous du Culpac.

Notons que c'est dans le cadre de la « Quinzaine de la paix pour tous » lancé le 19 juillet par le Culpac, qu'une campagne de sensibilisation à l'instauration

d'un Etat de droit en République démocratique du Congo a démarré le même jour, et se clôturera le 1er août à la Cité de la paix, siège du Culpac. C'est en fait dans la droite ligne des résolutions du Culpac lors de la Conférence universelle pour la paix organisée les 5 et 6 septembre 2018 au Parlement européen à Bruxelles.

Martin Engimo

SECRETARIAT EXÉCUTIF DE LA SADC

Le candidat de la RDC en bonne posture

La République démocratique du Congo (RDC) met, d'ores et déjà, les bouchées doubles pour soutenir la candidature de Faustin Luanga Mukela face à celle du botswanais Elias Magosi au poste de secrétaire exécutif de la Communauté de développement d'Afrique australe (Sadc).

En témoignage, la tournée qu'effectue actuellement le ministre de l'Intégration régionale et Francophonie, Me Didier Mazenga Mukanzu, émissaire spécial du chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi, auprès des États membres témoigne qu'il est dans une bonne posture. Il est question de battre campagne en faveur de l'unique candidat présenté par la RDC au poste de secrétaire exécutif de la Sadc, en convainquant les pays de la sous-région de miser sur cet ancien haut fonctionnaire à l'Organisation mondiale du commerce aux compétences éprouvées.

Appui de deux grands de la sous-région

À la tête d'une forte délégation dans laquelle se retrouve du reste l'intéressé, le ministre congolais de l'Intégration régionale et Francophonie a été reçu, le 21 juillet, par le président zimbabwéen, Emmerson Mnangagwa. Ce



Faustin Luanga

dernier a rassuré ses interlocuteurs du soutien de son pays au candidat congolais en surfant notamment sur les liens historiques entre le Zimbabwe et la RDC, « deux pays frères, de surcroît, membres de la Sadc ».

Même son de cloche de la part du président angolais Joao Manuel Gonçalves Lourenço qui, la veille, avait reçu la délégation congolaise.

L'émissaire du président Félix Tshisekedi s'est tiré à bon compte puisque l'Angola s'est également engagé à soutenir sans réserve la candidature de la RDC. Après l'étape du Zimbabwe et celle de l'Angola, la délégation congolaise est attendue au Lesotho, en Namibie, en Zambie et en Tanzanie, avant de regagner Kinshasa.

Faustin Luanga qui avait fi-

guré dans les dernières missions qu'avait effectuées le chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo dans les différents pays de la Sadc, notamment en Zambie et en Ouganda, passe naturellement pour le super favori de ce challenge. Le fait pour le Botswana d'avoir un de ses ressortissants à la tête du Secrétariat régional de l'OMS à Brazzaville et d'abriter sur son territoire le siège de la Sadc, risque de ne pas plaider en sa faveur, se convainquent maints analystes. Gaborone pourrait, pour besoin d'équilibre, se contenter du poste de secrétaire exécutif adjoint de la communauté d'Afrique australe, susurre-t-on dans les milieux diplomatiques.

Les atouts du candidat congolais

Une chose est vraie, c'est que le Congolais Faustin Luanga possède tous les atouts requis pour briguer le secrétariat exécutif de la Sadc eu égard

à son cursus et à sa riche expérience. Grand baroudeur des arcanes des communautés économiques régionales d'Afrique, avec plus de vingt-cinq ans d'expérience sur des questions relatives à la gouvernance commerciale, au développement économique des pays et à leur intégration au système commercial multilatéral, Faustin Luanga apparaît comme l'homme providentiel dont a besoin la Sadc pour relever ses nombreux défis de développement. Il est déterminé à faire de cette institution sous régionale une communauté d'intégration capable de promouvoir une croissance économique durable et équitable. En attendant les élections qu'organiseront la Sadc d'ici le 9 août 2021 au Botswana en marge de la session ordinaire des chefs d'Etats et de gouvernement de la sous-région, la RDC a de quoi rester sereine et, surtout, positive.

Alain Diasso

GOSPEL

Fiston Mbuyi tourne un nouveau clip à Paris

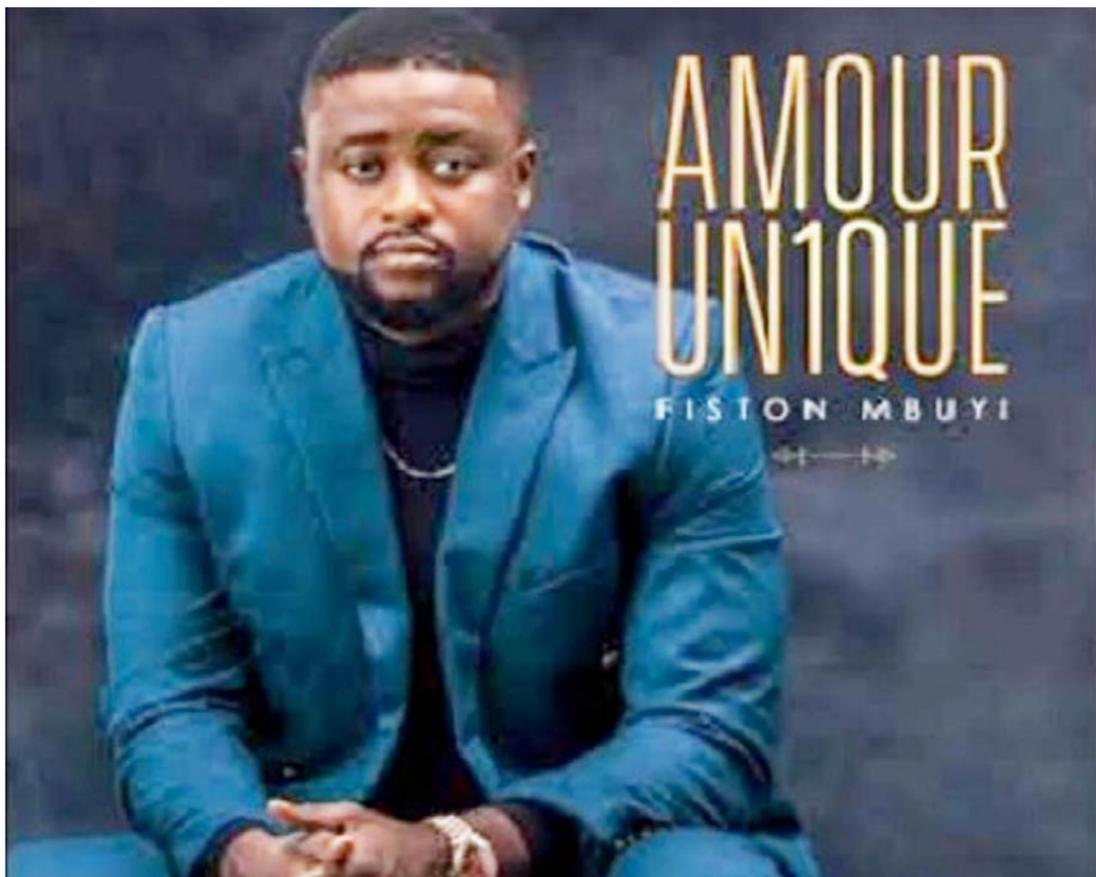
L'interprète de "Surpris" annonce le tournage de la vidéo de "Zua nionso", un titre qui ne figure pas dans l'opus en cours de promotion auquel le public s'attache de plus en plus et manifeste un regain d'intérêt à la faveur des interprétations de certains morceaux au télé-crochet Maajabu Gospel.

En séjour à Paris, Fiston Mbuyi a annoncé le tournage d'un nouveau clip. "Zua nionso" ne figure pas au nombre des douze titres d'Amour unique, son premier album que les mélomanes découvrent au fil des singles. Sur le plateau de TV5 dont il était l'invité, il a dit profiter de son passage dans la ville lumière pour établir des contacts avec des promoteurs en perspective de concerts. « Nous n'avons pas encore de dates », a-t-il affirmé. Néanmoins, le processus semble déjà en bonne voie car il a déjà parlé « de conclure avec certaines signatures ». A la suite de la covid-19, il a souligné : « C'est très difficile en ce moment, on essaie de s'adapter ». L'on retient que s'il n'était pas aisé de s'en tenir à des prévisions ultérieures, il semble toutefois que la certitude s'installe à présent. De sorte que le chanteur osé se prononce : « Nous allons annoncer des dates bientôt ».

Par ailleurs, Fiston Mbuyi a insisté sur le fait que sa priorité c'était le tournage des clips d'Amour unique. Winner sorti en octobre de l'année dernière et le plus récent, J'ai confiance au titre posté en décembre tout comme "Surpris" qui les a pré-

cedé l'ont fait découvrir petit à petit. Mais ce dernier morceau qui les avait précédés depuis le mois d'août leur vole la vedette. Et le concert livré au Showbuzz s'appuyant sur ce titre a été un succès. En avril dernier, il était tenu pour le tube du moment et avoisine les sept millions cinq cent mille vues sur YouTube. L'on est tout de même surpris d'entendre le chanteur annoncer le tournage de Zua nionso. Savoir que ce cantique ne compte pas parmi les douze d'Amour unique. Cependant, il a affirmé que les tournages actuels concernent son premier opus dont il aimerait offrir un concert de célébration.

De la pop urbaine à l'afro gospel Soulignons qu'en 2017, avec notamment Musamba, Fiston venait clairement d'asseoir sa foi, se positionner dans la vie chrétienne. Il est dès lors passé de la pop urbaine à l'afro gospel. Et donc, depuis ce titre où il annonçait la couleur, il n'a cessé de brandir sa foi quitte à transmettre le message de Christ, témoignant de sa foi, de la paix et du bonheur qu'il expérimente sur ce chemin qu'il a choisi d'emprunter. « Il faut avoir vécu certaines choses pour pouvoir en parler », a-t-il



souligné. Et de renchérir : « je suis vraiment à même de dire que Jésus-Christ est Seigneur et sauveur ».

Et parlant de Winner sur la chaîne internationale, il a fait savoir qu'il se tient pour « un

vainqueur ». Un homme autrefois « désespéré qui, grâce à Jésus-Christ, a renoué avec l'espoir et le sourire. il s'est rendu compte que sa victoire ne tient pas à sa force mais à la croix ». Il y exprime donc « la

L'album Amour unique de Fiston Mbuyi (DR) joie du vainqueur que je suis devenu », a-t-il déclaré. Partant de cette certitude : « Il y a une différence entre le monsieur que j'étais avant et celui que je suis devenu aujourd'hui ».

Nioni Masela

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°015T/PDAC-2021

RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE AGROPASTORAL BIKONDOLO À TCHIAMBA-NZANSI, POINTE-NOIRE

La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée aux travaux d'aménagement du centre agropastoral à BIKONDOLO à Pointe-Noire.

Le PDAC invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission en vue d'exécuter les travaux d'aménagement dudit centre.

Ces travaux comprennent :

- v' installation et Repli de chantier;
- v' aménagement d'un périmètre maraîcher de 10 ha 56 à trois châteaux d'eau permettant une irrigation par gravité;
- v' construction d'un bâtiment administratif;
- v' construction des bâtiments d'exploitation;
- v' mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Le délai des travaux est de 6 mois.

L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans les Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur HYPERLINK «<http://www.worldbank.org/procure>» www.worldbank.org/procure. il est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 15 h 30, les jours ouvrables. Les spécifications de qualification sont :

- a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM);
- b) bilans des trois dernières années certifiés par un comptable Agréé;
- c) avoir exécuté, au cours des trois années précédentes, au moins deux marchés des travaux de bâtiments justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
- d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :
 - 1 pelle mécanique ou Tractopelle ;
 - 1 bétonnière et des accessoires.
- e) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera au siège de la Sous-préfecture de Tchiamba-Nzansi à 10 heures précises, sans séance de rattrapage le 5 août 2021.
- f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat:
 - un Ingénieur en Génie-rural / Génie-civil / Développement rural ou équivalent, ayant au moins cinq (5) ans d'expérience globale dans l'exécution des travaux des bâtiments et au moins deux (2) ans d'expérience dans l'aménagement des sites maraîchers (joindre

le diplôme et le CV);

un Chef de chantier de génie-civil ou Bâtiments, ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux de bâtiments (joindre le CV);

g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% du montant nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du centre agro-pastoral de Bikondolo de la communauté urbaine de Tchiamba-Nzansi à Pointe-Noire;

h) le certificat de non faillite;

i) le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de l'année en cours de validité;

j) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs chiffré et dûment signé, son omission entraînerait le rejet de l'offre;

Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces au service de comptabilité de l'UNCP-PDAC. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 6 août 2021 à 14 heures. La visite des lieux se fera le 7 août 2021.

Les Soumissions devront être déposés au secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 août 2021 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 23 août 2021 à 13 heures.

Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre. Son absence entraînerait la nullité de l'offre.

L'adresse mentionnée(s) ci-dessus est :

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo,
Tel : (242) 06 858 88 88 E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 23 JUIL 2021

Le Coordonnateur National,



Isidore ONDOKI

CEMAC

La Covid-19 impose la révision du code de la marine marchande

La journée africaine des mers et des océans est célébrée le 25 juillet de chaque année. Elle se tient depuis deux ans dans un contexte particulier marqué par la Covid-19 qui impacte l'action des gens de mer au point de souligner la nécessité de réviser le code de la marine marchande de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Cette journée est commémorée depuis l'adoption en 2014 par l'Union africaine (UA) de la stratégie maritime africaine intégrée sur les mers et les océans (AIM 2050).

Depuis plus d'une année et demie, malgré la rudesse de la pandémie du coronavirus et ses corollaires, les gens de mer et les services de transport maritime ont tenu mordicus à maintenir le commerce mondial témoignant ainsi leur rôle prééminent dans les échanges économiques.

Les chaînes d'approvisionnement dans le monde entier ne sont pas interrompues au grand bonheur

de l'humanité qui vit l'une des crises sanitaires les plus sévères des temps modernes.

En effet, la Covid-19 a mis les marins à rude épreuve et il leur a fallu beaucoup de dévouement et de professionnalisme pour continuer leurs activités. C'est ailleurs en reconnaissance de cela que l'Organisation maritime internationale (OMI) a placé la journée mondiale des mers et des océans cette année sous le thème : « Gens de mer : au cœur des transports maritimes de demain ».

Plusieurs observateurs pensent que les mutations provoquées par le coronavirus dans le sec-

teur maritime imposent la révision du code communautaire de la marine marchande de la CEMAC. L'objectif étant d'arrimer le code aux évolutions intervenues dans le secteur notamment avec

les limites du code de la marine marchande de la CEMAC. Les experts doivent réfléchir pour apporter des solutions aux problèmes qui se posent actuellement aux gens de mer », es-

Pour lui, le Congo qui a été l'inspirateur de la révision de ce code en 2012 est appelé à « continuer à jouer son rôle de leadership dans la sous-région ».

Adopté en 1994, le code communautaire de la marine marchande a été révisé en 2001 et 2012. C'est un instrument juridique des six pays de la CEMAC, à savoir la République du Congo, la Centrafrique, la Guinée équatoriale, le Cameroun, le Gabon et le Tchad. Notons que plus de 80% du commerce extérieur s'opère au Congo par voie maritime à travers le port autonome de Pointe-Noire.

Christian Brice Elion

« La Covid-19 a révélé les limites du code de la marine marchande de la CEMAC. Les experts doivent réfléchir pour apporter des solutions aux problèmes qui se posent actuellement aux gens de mer »,

l'usage des mesures barrières et autres restrictions dues au coronavirus. « La Covid-19 a révélé

le président de l'Association congolaise du droit maritime, Eric Dibas-Franck.

HUMEUR

Quand des congés abusifs nuisent à l'entreprise !

L'organisation sociale du travail admet qu'un travailleur actif a le droit chaque année, après avoir exercé la ou les tâches qui lui sont confiées, de récupérer ses forces à travers une période précise qui ne dépasse pas abusivement le nombre de mois conventionnellement reconnu selon la nature du congé. Car, trop d'abus de congés peuvent créer des dysfonctionnements dans l'entreprise.

En faisant fi de toutes les assertions des écoles spécialisées, le mot congé désigne, d'une part, la période pendant laquelle un salarié est autorisé à quitter provisoirement son emploi (vacances). Et d'autre part, l'écrit par lequel l'une ou l'autre des deux parties dénonce le contrat de travail. Mais dans le cas échéant, nous resterons sur la première assertion du mot congé et fustigeons ses abus qui causent un préjudice sur la rentabilité de l'entreprise ou de l'entité. Car des abus de congé, s'ils sont constatés, tendent à être un « virus-productif » dont la fonction voilée est de faire régresser l'administration ou tout au moins la structure socio-professionnelle.

Oui toute organisation socio-productive normale quelle qu'elle soit est charpentée de telle manière que chaque agent là où il exerce puisse accomplir une ou des fonctions précises. Et c'est l'articulation de toutes ces fonctions qui donne vie à la société. Cependant, aujourd'hui dans de nombreuses entités administratives, les congés deviennent, disons-le sans se voiler la face, des occasions abusives pour certains travailleurs de fuir à dessein le boulot ou une cessation déguisée du travail que l'on a à faire dans l'entreprise. Dommage !

Encore que, sans gêne aucune, dans de nombreuses entités administratives, certains agents se passent comme des « éternels demandeurs de congés ». Et si l'on calcule bien le nombre de jours que ces gens-là sont restés assis sans rien faire, il ira au-delà même de trois à cinq mois dans l'année. Cela revient à dire explicitement que dans l'année, ce demandeur des congés abusifs n'a travaillé approximativement que pendant sept mois. Et les cinq autres mois, il a violé le contrat du travail en restant assis sans être inquiété, alors qu'il a reçu dans l'année, à quelques exceptions près, le solde des douze mois de l'année. Allez-y comprendre.

Ainsi donc, le principal effet de ces congés abusifs, connu de tous, c'est l'asphyxie de la fonction exercée dans la chaîne du travail. Et cette asphyxie a un impact négatif sur la productivité. La liste de ces congés abusifs est faite entre autres des congés autorisés par la hiérarchie et que l'agent ne respecte pas l'intervalle de temps ; des congés qui ne sont pas autorisés, mais le demandeur fabrique des raisons fugitives et fallacieuses pour se créer une porte de sortie lui permettant d'abandonner son boulot ; des congés dont les demandes d'autorisation se passent de façon orale, « j'avais dit au chef que je serai absent pendant 3 à 5 mois ». Or l'administration, c'est avant tout l'écrit.

Tenez, des sociologues de travail nous apprennent que des congés abusifs sont le « proche parent » de la résiliation du contrat de travail. Et c'est aussi là une manifestation de la paresse pour l'agent et traduit sans nul doute l'affaiblissement des sanctions disciplinaires dans une entité administrative. Trop d'abus de congés laissent des vides improductifs dans l'entreprise et rend difficile le fonctionnement normal de l'entité. Constatons-le ensemble dès maintenant !

Faustin Akono

HANDBALL

Nomination des entraîneurs des équipes nationales des Diables rouges

Le président de la Fédération congolaise de handball (Fécohand), Yan Ayessa Ndinga Yengué, a publié le 22 juillet une décision portant nomination des staffs techniques des équipes nationales des Diables-Rouges de toutes les catégories masculines et féminines.

Conformément aux textes, aux règlements et à la loi portant organisation et développement des activités physiques et sportives au Congo, le président de la Fécohand a dévoilé la liste des entraîneurs des Diables-rouges pour permettre aux uns et aux autres de se mettre au travail.

A/ En version masculine :

- a) Les cadets
 - Adrien Loufoua : entraîneur principal de niveau C
 - Christel Ngamokouba : 1er assistant de niveau C
 - Phileas Sita Batantou : 2e assistant de niveau D
- b) Les juniors
 - Guy Bertrand Mahoungou : entraîneur principal de niveau C
 - Roch Guy Serge Okomo : entraîneur adjoint
- c) Les seniors
 - Simon Pierre Badenika : sélectionneur
 - Clarisse Opondzo : entraîneur principal niveau C

B/ En version féminine

- a) Les cadettes
 - Jacques Nzaba : entraîneur principal de niveau C

- Alain Matondo Tsika : 1er assistant de niveau C
- Luben Endzoua-Gagnon : 2e assistant de niveau C
- b) Les juniors
 - Adolphe Lembessy : entraîneur principal de niveau A
 - Richard Whylli Edgard Nha : entraîneur adjoint de niveau C
- c) Les seniors
 - Younes Tatby : sélectionneur
 - François Xavier Malonga : entraîneur principal de niveau A

C/ Entraîneur spécifique des gardiens de buts : Maturin Oyoukou

Par ailleurs, sur décision n° 007/21/Fécohand/PDT/SG et suivant les lois, textes et règlements, le président de la Fécohand a nommé au titre d'intendants des équipes nationales des Diables handball, Alban Mboundou et Tauce Arnel Likibiikibi, respectivement intendant principal et adjoint. Ils sont sous le contrôle du trésorier général adjoint conformément aux dispositions règlementaires.

Charlem Léa Itoua

MUSIQUE

Sam Talanis annonce la sortie officielle du 3^e clip réalisé à partir de l'album «Symbiose»

En post-Covid-19, Sam Talanis reprend la promotion de l'album **Symbiose**. Il compte égayer à nouveau ses mélomanes avec le medley «La Salsa de Brazza», dont la sortie imminente est prévue pour le 31 juillet prochain.

Lors de la réalisation de La Salsa de Brazza, l'artiste a invité sur le tournage, entre autres, des figurants de renom. Parmi eux, les Sapeurs de Paris, tels que Fulizioni ou Huguette Mossodia.

S'agissant de la musique de fond, en appui des arrangements de Balou Kanta et l'orchestration de musiciens cubains, Sam Talanis fait croiser les classiques mémorables de la rumba congolaise. Tour à



tour, reviennent des extraits de paroles des chansons interprétées par Balou Kanta, Franklin Boukaka, dans Les Brazzavilloises et José Missamou, de l'orchestre les Ban-

tous de la capitale, avec Mayeya Mayeya. Ce cocktail salsa rend hommage à l'incontournable rumba congolaise et à ses musiciens attitrés de la rive droite du majestueux fleuve Congo.

Didier Samba, alias Sam Talanis, exerce en tant que médecin. Parallèlement, coiffé de sa casquette de chanteur, en 2014, lors de la septième édition du Prix Tam-tam d'or, il s'est vu attribuer le titre de meilleur artiste congolais de la diaspora. Cette distinction lui a été renouvelée, 5 ans plus tard, par les organisateurs de la première édition de « Pool Malebo Music Awards, » en RD Congo, au Salon Virunga de l'Hôtel Memling de Kinshasa.

Marie Alfred Ngoma

CRISE LIBYENNE

Mohamed Younis Menfi attendu à Brazzaville



Le président du Conseil présidentiel libyen, Mohamed Younis Menfi, arrive le 26 juillet à Brazzaville pour une visite de quarante-huit heures. Dans son agenda de travail, il est prévu un tête-à-tête avec le président de la République, Denis Sassou N'Guesso. Le dîner officiel qui lui sera offert par le chef de l'Etat congolais constitue sa dernière activité en terre congolaise.

La Rédaction

MÉMOIRE

Sébas Enemen 10 ans- Ganga Edo 1 an dans l'au-delà

Les orchestres Ecurie musicale « La Muse », et Bantous de la capitale, ainsi que le monde musical ont commémoré les anniversaires de la disparition des artistes musiciens Sébas Enemen et Ganga Edo.

Les dix ans de la mort de Sébas Enemen, de son vrai nom Nzambi Makoumba-Nzambi, ont été célébrés sur le thème « Sébas Enemen, le patriote ». Cette célébration a été marquée par une messe à la paroisse Anne-Marie Javouhey, suivie du dépôt de gerbes de fleurs sur la tombe de l'artiste, au cimetière du Centre-ville de Brazzaville, puis d'une rencontre à son domicile en compagnie de la famille du disparu, et des journalistes.

Justifiant le choix du thème « Sébas Enemen, le patriote », Nisde Enemen, artiste-musicienne, héritière de l'Ecurie musicale « La Muse » fondée par son défunt père, a expliqué que Sébas Enemen, dans ses œuvres, n'a cessé de proclamer son amour pour le Congo. En effet, pour un répertoire de soixante-deux chansons, on peut distinguer, environ une vingtaine qui attestent son patriotisme. L'artiste-musicien a chanté l'amour du Congo, à travers des chansons comme « Le pays de rêve », « Pointe-Noire », « Historiette de Brazzaville », « Hymne à Brazzaville », « Wapi buala yayi ».

Concernant les événements malheureux que le Congo



a connus, Sébas Enemen n'est pas resté insensible. Il a chanté la paix pour le Congo, exhortant les Congolais à la paix, à l'amour, à l'unité nationale, à la reconstruction du tissu social. Cela à travers notamment les œuvres comme « Kuisa na mbongui » ; « Que reste-t-il de la nation ? » ; « Congo mon pays » ; « Betu bonguisa Congo » ; « La ville de mes rêves ». Sébas Enemen était un homme épris d'amour, de paix, de pardon. Né le 14 août 1942 à Mouyondzi, dans le département de la Bouenza, le géniteur de l'Ecurie musicale « La Muse » était décédé en 2011 à l'âge de 69 ans des suites d'une courte maladie à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo à Brazzaville. Gendarme, militaire avant de se lancer dans la musique, ce saint-cyrien et ancien enfant

de troupe de l'école général Leclerc a laissé une oeuvre abondante.

Ganga Edo 1 an déjà

La cérémonie commémorative de la disparition de Ganga Edo a été marquée par le dépôt de gerbes de fleurs sur la tombe de l'illustre artiste musicien par le président du comité Bantous, Maurice Nguesso, le bureau exécutif, et les artistes musiciens. Maurice Nguesso a rappelé les circonstances de son entretien avec Ganga Edo qui lui a conduit à prendre la présidence du comité Bantous, mais hélas après sa mort. Ganga Edo lui avait proposé de travailler avec Les Bantous et de réorganiser ce mythique orchestre.

Les musiciens ont interprété en acapella les chansons : « Comité bantou » et « Aimé wa bolingo » chanté par Ganga Edo en hommage à sa mère. Co-fondateur de l'orchestre « Les Bantous de capitale », Ganga Edo a beaucoup contribué au rayonnement de la musique congolaise. Chanteur ténor, compositeur, arrangeur, Ganga Edo, légende de la musique congolaise moderne a tiré sa révérence après une brillante carrière de soixante-sept ans,



couronnée par son élévation, le 15 août 2019 à la dignité de commandeur dans l'ordre du mérite congolais, décerné par le président de la République, chef de l'Etat, grand protecteur des arts et des lettres, Denis Sassou N'Guesso. Né le 27 octobre 1933 à Léopoldville actuelle Kinshasa, de André Mayinguidi et de Véronique Mvouala Ganga, Ganga Edouard, devenu célèbre sous l'appellation de Ganga Edo, est le petit-fils de Ganga Edouard, un instituteur dont un complexe scolaire de Brazzaville porte le nom. Au plan politique, Ganga Edo était membre du Parti congolais du travail.

Ganga Edo a tiré sa révérence en 2020 au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, à l'âge de 87 ans.

Bruno Okokana

RÉFLEXION

Pegasus, signal d'alarme !

Ce que démontre l'affaire « Pegasus », autrement dit l'espionnage de grande ampleur organisé par certains Etats via la prise de contrôle des téléphones portables de hautes personnalités et de journalistes, est bien le fait que les nouvelles technologies dont on attendait de grands progrès ouvrent simultanément la voie à tous les abus, à toutes les atteintes à la liberté individuelle ou collective et, pourquoi ne pas le dire clairement, à tous les crimes que commettent ou veulent commettre certains Etats. Détaillé jour après jour depuis une semaine par les grands médias, ce scandale planétaire fait apparaître de façon accablante les failles qui accompagnent les avancées techniques et scientifiques dont l'humanité dans son ensemble pensait profiter à brève échéance. Il lance, de ce fait, un cri d'alarme mondial que

personne ne peut ignorer.

Le problème, dira-t-on, n'est pas nouveau même si les spécialistes du renseignement tiraient depuis des années la sonnette d'alarme à propos des menaces que porte en elle l'explosion des nouvelles technologies de la communication. Mais, il a pris en quelques heures une dimension que personne n'imaginait et que les responsables du système Pegasus – la société NSO Group très proche des services de renseignement de l'Etat israélien – n'avaient certainement pas prévue, encore moins préparée. D'où la crise diplomatique qui débute et qui pourrait susciter de très vives tensions entre des pays dont jusqu'à présent les relations étaient proches, voire même amicales.

Les semaines et les mois à venir

nous en diront plus sur les dessous de cette affaire qui suscite d'ores et déjà une grande émotion sur tous les continents et qui agite à juste titre nos confrères journalistes victimes directes de cette nouvelle forme d'espionnage. Mais il convient d'en tirer dès à présent les leçons et de veiller à ce que nos propres échanges via les portables et les divers moyens connectés avec le Web dont nous sommes équipés ne soient pas pris pour cible par des gouvernements, des institutions, des organismes privés, des mafias qui n'hésitent pas à porter atteinte à la liberté sur laquelle est fondé le système démocratique. Vraie au niveau des Etats, cette prudence l'est désormais tout autant, sinon même plus, au niveau des sociétés civiles et des simples individus que nous sommes.

Le scandale Pegasus n'est très pro-

bablement que la partie émergée de l'iceberg qui se construit autour de l'espionnage mondial. S'il est particulièrement choquant et suscite à juste titre de fortes réactions partout, il présente aussi l'avantage d'ouvrir nos yeux sur la dure réalité du monde dans lequel nous vivons tous aujourd'hui. Et, par conséquent, de nous obliger à nous protéger sans plus attendre contre les agressions de ce type qui vont se multiplier, notamment en prenant du recul par rapport aux « Facebook », « WhatsApp », « Google », « Apple », « Amazon », « Microsoft », « Wikipedia » et autres géants du « Net » qui tentent de nous cerner afin de nous influencer.

Prenons donc avant qu'il soit trop tard la juste mesure du signal d'alarme que lance l'affaire « Pegasus ».

Jean-Paul Pigasse